

La CCIV, premier pôle consulaire en apprentissage

La CCIV a mis en place un pôle d'apprentissage de premier ordre en Ile-de-France. Bruno Bouniol, vice-président Yvelines de la CCIV, chargé de l'enseignement-formation, nous en dit plus.

Présentez-nous la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles (CCIV)...

Bruno Bouniol : La CCIV est un établissement public constitué d'élus représentant le tissu économique des Yvelines et du Val d'Oise. Présidée depuis 1995 par Jean-François Bernardin, elle est la deuxième CCI de France par son poids économique. Porte-parole des 66 000 chefs d'entreprises de sa circonscription, la CCI de Versailles ne cesse de défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et leur apporte au quotidien un appui direct et personnalisé dans toutes les étapes de leur développement. Elle est aujourd'hui une importante force de propositions et d'actions dans de multiples domaines : la création et la reprise d'entreprises, la formation professionnelle des jeunes et des adultes, l'aménagement du territoire, le commerce, l'environnement...

Comment se traduit votre implication dans la formation professionnelle des jeunes ?

B. B : Les CCI jouent un rôle majeur dans le développement de la formation professionnelle avec un budget annuel de 900 M.euros et plus de 500 000 personnes formées chaque année. Cette implication s'inscrit pleinement dans le cadre de la mission qui leur incombe de développer et de dynamiser l'économie du territoire. Elles doivent mettre en œuvre tous les moyens possibles afin de proposer aux entreprises des personnes ayant les compétences nécessaires à leur performance. Les CCI doivent donc former des étudiants pour les besoins déterminés des entreprises employeurs. En résumé, cela signifie avoir la volonté de mettre en synergie les demandes des entreprises et les formations ad hoc qu'il s'agisse de CAP ou de bac + 5. Pour atteindre cet objectif, la CCI de Versailles a mis en place un pôle d'apprentissage de premier ordre, avec un appareil de formation complet et cohérent. Celui-ci s'appuie sur 16 écoles en alternance qui

dispensent 170 formations pour 55 filières métiers : du préapprentissage jusqu'au bac + 5, en passant par le bac pro, le BTS, le diplôme d'ingénieur et dans des domaines aussi variés que l'environnement, l'informatique, la parfumerie, la cosmétique, l'aromatique alimentaire, le BTP, la vente, la restauration, l'électronique, la productique, les RH, la comptabilité/gestion, la réparation automobile, l'immobilier. Notre dispositif de formation accueille ainsi chaque année près de 5 200 jeunes. Nous avons également un partenariat avec autres 11 écoles, dont le groupe Essec, école supérieure internationale de management, qui accueillent un nombre de 3 249 élèves. 20 000 entreprises participent au financement des écoles et nous avons tissé des partenariats étroits avec 5 000 d'entre elles qui sont prêtes à recruter en apprentissage les jeunes de nos écoles.

Pourquoi les jeunes ont-ils tout intérêt à se former en alternance et plus particulièrement en choisissant l'apprentissage ?

B. B : Depuis 20 ans, en France, le taux de chômage des jeunes de 16 à 25 ans est le double de celui de la population active. L'apprentissage est une réponse moderne et adaptée à cette problématique, une clé pour l'emploi des jeunes et un atout pour les entreprises. Obtenir un diplôme tout en apprenant un métier, financer sa formation tout en acquérant une première expérience professionnelle rémunérée et au final, dans un grand nombre de cas, être recruté à la sortie de l'école dans son entreprise d'accueil, voilà les avantages de l'apprentissage et de l'alternance. Souvent considéré comme dévalorisant, ce type de formation est, au contraire, un accélérateur de compétence. Il donne plus facilement accès au monde de l'entreprise puisqu'il implique un contrat de travail. L'apprenti, salarié de plein droit, perçoit un salaire (pourcentage du Smic variable en fonction de l'âge et de l'année de formation). Basé sur la transmission des



Bruno Bouniol

compétences des tuteurs et des maîtres d'apprentissage, il offre aux jeunes un itinéraire concret pour acquérir à la fois savoirs théoriques et aptitudes pratiques afin de maîtriser les facettes d'un métier, de comprendre l'entreprise. Rappelons qu'aujourd'hui l'apprentissage concerne tous les niveaux de formation : il permet aux jeunes qui le souhaitent de poursuivre une formation de haut niveau tout en étant en prise directe avec le monde de l'entreprise.

Pour le jeune, l'apprentissage est un gage d'autonomie et de responsabilité, c'est un premier pas vers la maturité. Bref, opter pour l'apprentissage, c'est opter pour un avenir professionnel quasiment assuré, avec un taux d'insertion post formation de plus de 95 %.

Propos recueillis par A. de G.

Voir annonce page 28